

**Arrêté n° 2025-arr-09-fin
fixant les modalités d'organisation d'une école virtuelle
sur l'apprentissage profond pour l'imagerie médicale**

« DeepImaging2025 » - LabEx PRIMES

La Présidente de la ComUE Lyon Saint-Étienne,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2024-17 du 9 janvier 2024 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « ComUE Lyon Saint-Étienne » ;

Vu la délibération n° 02/CA/2024 datée du 13 février 2024, portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de la ComUE ;

Vu la délibération n° 08/CA/2023 du 14 mars 2023 relative à la délégation de compétences du conseil d'administration au Président de la ComUE ;

Vu la délibération n° 20/CA/2024 du 18 juin 2024 relative à l'élection de la Présidente de la ComUE Lyon Saint-Étienne,

Décide

Le LabEx PRIMES et l'INSA Lyon, en partenariat avec les laboratoires CREATIS et LIRIS, l'Université de Sherbrooke et l'École de Technologie Supérieure de Montréal, organisent une école sur l'apprentissage profond pour l'imagerie médicale, du 21 au 25 avril 2025.

Article 1^{er} : Typologies et périodes d'inscription

Les inscriptions seront finalisées au moment du paiement en ligne, dans la limite des places disponibles pour le tarif « FULL ».

Le tarif « FULL » comprend les cours, les sessions hands-on (ateliers pratiques) et les événements sociaux (repas, pauses café, gala...).

Le tarif « Auditeur libre » comprend les sessions théoriques uniquement.

Le tarif « Auditeur asynchrone », comprend l'accès aux vidéos des sessions enregistrées, ainsi qu'au matériel des ateliers pratiques proposés à la fin du programme.

Les inscriptions aux cours « FULL » et « Auditeur libre » seront ouvertes du 14 février au 11 avril 2025.

Les inscriptions pour la catégorie « Auditeur asynchrone », qui se déroulera les 5 et 6 mai, seront possibles du 14 février jusqu'au 18 avril 2025.

Article 2 : Les frais de participation sont les suivants :

• **Tarifs Etudiant** :

- FULL sans logement : 650 €
- FULL avec logement simple (4 nuitées en chambre simple) : 900 € (places limitées)
- FULL avec logement double (4 nuitées en chambre double, places limitées) : 810 €
- Auditeur libre (sessions théoriques uniquement) : 200 €
- Auditeur asynchrone (virtuel et décalé dans le temps) : 150 €

• **Tarifs Académiques** :

- FULL sans logement : 750 €
- FULL avec logement simple (4 nuitées en chambre simple) : 1120 € (places limitées)
- FULL avec logement double (4 nuitées en chambre double, places limitées) : 1000 €
- Auditeur libre (sessions théoriques uniquement) : 250 €
- Auditeur asynchrone (virtuel et décalé dans le temps) : 200 €

• **Tarifs Industriels** :

- FULL sans logement : 1000 €
- Auditeur libre (sessions théoriques uniquement) : 300 €
- Auditeur asynchrone (virtuel et décalé dans le temps) : 200 €

Article 3 : La Directrice générale des services de la ComUE est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon,